

Réunion du Conseil Municipal

(exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

JEUDI 6 AVRIL 2017 À 20 HEURES 30



ORDRE DU JOUR

01	Comptes de gestion et administratif assainissement 2016
02	Affectation des résultats assainissement 2016
03	Régularisation 2016 transfert excédent en section d'exploitation
04	Redevance assainissement 2017
05	Budget Assainissement M49 2017
06	Compte de gestion et administratif communal 2016
07	Affectation des résultats communal 2016
08	Vote des impositions 2017
09	Budget primitif communal 2017



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

OBJET

**Compte administratif et
gestion assainissement
2016**

**Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 1**

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Absent :

Jérôme CAGNET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL



VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-29, L2121-31, L2122-21, L 2343-1 et 2, R.2343 à R2343.10, L.1612-12 et suivants

VU la Loi n 94-504 du 22 juin 1994,

VU les résultats issus de la balance du compte de gestion du budget assainissement pour l’exercice 2016,

CONSIDERANT que l’exécution des dépenses et des recettes du budget assainissement relatives à l’exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier Principal d’Etampes,

CONSTATE les résultats suivants :

	Section investissement	section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
prévisions budgétaires	197 635.38	189 969.79	387 605.17
recettes nettes	35 869.79	52 969.23	88 839.02
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	197 635.38	189 969.79	387 605.17
Dépenses nettes	47 818.89	166 164.53	213 983.42
Excédent			
Déficit	11 949.13	113 195.27	125 144.40

Monsieur Le Maire sort de la salle au moment du vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte administratif de la commune afférent à l'exercice et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2016
Investissement	35 869.76	47 818.89	-11 949.13
Fonctionnement	52 969.23	166 164.50	-113 195 ,27
Total	88 838.99	213 983.39	-125 144.40



Page 2

Suite de la délibération

N°	2017	IV	01
----	------	----	----

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

OBJET

**Affectation résultats
assainissement 2016**

**Pour : 14
Contre :
Abstentions : 1**

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL



Monsieur le Maire fait lecture du résultat 2016 des comptes du budget assainissement annexés n° 2017 – IV - 02 à la présente délibération.

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur Monsieur GOUPIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du résultat de clôture, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe n° 2017 – IV - 02

CONSTATE, les dépenses et les recettes réalisées à la section de fonctionnement et d’investissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe n° 2017– IV - 02

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL

**Budget assainissement
Affectation du résultat de l'exercice 2016**

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2016
Investissement	35 869,76	47 818,89	-11 949,13
Fonctionnement	52 969,23	166 164,50	-113 195,27
Total	81 280,53	213 983,39	-125 144,40

2°) résultats de clôture 2016

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement, exercice 2016	Résultats de l'exercice 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	161 765,59		-11 949,13	149 816,46
Fonctionnement	62 713,88	0,00	-113 195,27	-50 481,39
Total	224 479,47		-125 144,40	99 335,07

3°) restes à réaliser 2015

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0,00		

4°) calcul du besoin de financement

déficit d'investissement 2016	0,00
solde restes à réaliser 2016	
besoin de financement	0,00



5°) affectation du résultat 2016

en recettes de fonctionnement :

002 : Résultat de Fonctionnement reporté **-50 481,39**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal 2017-IV-02 du 6 avril 2017

Le Maire,
Frédéric GOUPIL



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

OBJET

REGULARISATION

**TRANSFERT EXCEDENT EN
SECTION D’EXPLOITATION**

**Pour : 13
Contre :
Abstentions : 2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Considérant que le budget 2016 faisait apparaître un excédent d’investissement de 161 765.59 € le conseil municipal du 14 avril 2016 avait décidé de transférer 90 000.00 € en section de fonctionnement.

Afin de régulariser les écritures comptables non saisies en 2016 il convient de faire le nécessaire sur le budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de régulariser les écritures 2016 et de transférer cet excédent à hauteur de 90 000.00 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

OBJET

**Redevance assainissement
2017**

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER

François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ

Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Entendu l’exposé de Monsieur Frédéric GOUPIL, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la redevance pour l’année 2017.

Compte tenu du budget du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE le montant de la redevance assainissement à 1,61 € par m3.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

OBJET

**Budget primitif
assainissement 2017**

Pour : 14

Contre :

Abstentions : 1

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER

François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ

Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur, M. GOUPIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Budget Primitif de l’exercice 2017 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- investissement	308 000.00 €	308 000.00 €
- fonctionnement	139 400.00 €	139 400.00 €
TOTAL :	447 400.00 €	447 400.00 €

DIT que le total du budget est donc égal à **447 400.00 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL

ARRIVÉE

1 0 AVR. 2017

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

OBJET

**Comptes administratif et
gestion Commune 2016**

Pour : 13

Contre :

Abstentions : 1

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS



Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-29, L2121-31, L2122-21, L 2343-1 et 2, R.2343 à R2343.10,

VU la Loi n 94-504 du 22 juin 1994,

VU l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les résultats issus de la balance du compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2016,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier Principal d'Etampes,

CONSTATE les résultats suivants :

	Section investissement	section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
prévisions budgétaires	156 195.67	548 980.90	705 176.57
recettes nettes	18 462.26	525 828.62	544 290.88
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	156 195.67	548 980.90	705 176.57
Dépenses nettes	90 026.25	428 603.98	518 630.23
Excédent		97 224.64	25 660.65
Déficit	71 563.99		

Monsieur Le Maire sort de la salle au moment du vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte administratif de la commune afférent à l'exercice et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2016
Investissement	18 462.26	90 026.25	-71 563.99
Fonctionnement	525 828.62	428 603.98	97 224.64
Total	544 290.88	518 630.23	25 660.65

Page 2

Suite de la délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire
Frédéric GOUPIL






**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

OBJET

**Affectation des résultats
compte administratif
commune 2016**

**Pour : 14
Contre :
Abstentions : 1**

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Monsieur le Maire fait lecture du résultat 2016 des comptes de la commune annexés n° 2017 – IV - 07 à la présente délibération.

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur Monsieur GOUPIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du résultat de clôture, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe n° 2017 – IV - 02

CONSTATE, les dépenses et les recettes réalisées à la section de fonctionnement et d’investissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe n° 2017– IV - 07

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL

ARRIVÉE
10 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

Budget communal
Affectation du résultat de l'exercice 2016

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2016
Investissement	18 462,26	90 026,25	-71 563,99
Fonctionnement	525 828,62	428 603,98	97 224,64
Total	544 290,88	518 630,23	25 660,65

2°) résultats de clôture 2016

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	9 695,67		-71 563,99	-61 868,32
Fonctionnement	101 595,90	0,00	97 224,64	198 820,54
Total	111 291,57		25 660,65	136 952,22

3°) restes à réaliser 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0,00	0,00	0,00



4°) calcul du besoin de financement

déficit investissement 2016	-61 868,32
solde restes à réaliser 2016	0,00
besoin de financement	61 868,32

5°) affectation du résultat 2016

en recettes de fonctionnement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	156 800,00
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	42 020,54

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 6 avril 2017

2017-IV-07

Le Maire,

M. GOUPIL Frédéric



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

OBJET

**Vote des impositions
2017**

**Pour : 15
Contre :
Abstentions :**

Transmise en sous-préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS



Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU les lois de finances annuelles,

Vu la notification des bases fiscales 2017

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur M. Frédéric GOUPIL, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2017 comme cités ci-dessous

Taxes	Taux Année n - 1	Taux Année en cours	Bases notifiées	Produit
TH	9.00	9.00	950 600	85 554
TFB	13.00	13.00	601 100	78 143
TFNB	45.74	45.74	101 500	46 426
			TOTAL :	210 123

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire
Frédéric GOUPIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

OBJET

**Budget primitif
Commune M14 - 2017**

**Pour : 13
Contre :
Abstentions : 2**

L’an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER, et Josiane DUCOS, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et Henri BERTAZ

Absents représentés :

Sarah BLONDEAU donne pouvoir Cécile POIRIER
François BOUBET donne pouvoir Henri BERTAZ
Jacques SAURET donne pouvoir Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur, M. GOUPIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Budget Primitif de l’exercice 2017 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- investissement	195 800.00 €	195 800.00 €
- fonctionnement	476 020.54 €	476 020.54 €
TOTAL :	671 820.54 €	671 820.54 €

DIT que le total du budget est donc égal à 671 820.54 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL

Transmise en sous-préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

